



Campômoises et Campômois,

Bonjour à tous

Ce 2 décembre 2020 s'est tenu le conseil municipal

(L'ordre du jour a été respecté et tous les points ont été validés par le celui-ci. Les délibérations seront affichées en mairie une fois validées en Préfecture).

Pour les questions diverses évoquées, il est à retenir :

- Curage vendredi 4/12 de la buse sous la route au niveau du cimetière pour éviter l'écoulement des eaux pluviales sur la route.
- Stationnement : - sur la D14, le problème au niveau du carrefour de Bilade est en bonne voie de résolution avec la mise en place d'un panneau d'interdiction de stationner et un marquage au sol (à venir). - Au niveau de la maison Maurin, une jardinière sera mise en place dans le virage, pour éviter un stationnement gênant.
- En début d'année, l'enfouissement des poubelles va être entrepris sur le parking Julia, à Bilade et près de l'aire de Pique-nique.
- Dans les gîtes de la commune cet hiver : Il est envisagé, pour monter en gamme, la réfection de la cuisine du gîte Fontaine et mise en place d'une connexion internet.
- Réservation des gîtes : Le problème de référencement des gîtes de la commune sur le site de réservations de l'office de tourisme Conflent Canigò, est en cours de résolution. Leur lisibilité et celle de Campôme sera améliorée.
- Projet de la petite maison Dandine : Un chiffrage va être donné par architecte permettant ainsi de lancer les demandes de subventions et d'envisager les travaux.
- « L'éclairage public, pourquoi éclairer toute la nuit ? » Un débat se pose quant à l'utilité de l'éclairage public toute la nuit, économie d'énergie, pollution nocturne, perturbation de la vie nocturne, labellisation, image éco-responsable... Une concertation va être mise en place et la question va être posée à la population, avec explications, retour d'expérience, proposition d'une plage d'éclairage, communication et pédagogie. Informations sur le site du gouvernement (<https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>) ou de l'Association Nationale pour la protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne. (<https://www.anpcen.fr>).

L'équipe municipale est à votre disposition pour répondre à vos questions.  
Mail : [mairiedecampome@orange.fr](mailto:mairiedecampome@orange.fr) , Téléphone : 04 68 05 02 13 (répondeur)

L'Equipe municipale